

Tableau des garanties Formule \$250

Les remboursements complémentaires suivent le parcours d'un contrat « responsable »

	ements complémentaires suivent le parcours d'un contrat « responsable ».	
Hospitalisatio	n	
rais de séjour		
lospitalisation chir	urgicale et médicale, clinique conventionnée ou hôpital public	Frais réels
lospitalisation chir	urgicale et médicale, clinique non conventionnée agréée, hôpital public secteur privé	100%
lonoraires		
Médecins ayant a	dhéré au Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée (DPTAM)	250%
tédecins n'ayant	pas adhéré au Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée (DPTAM)	200%
hambre particuli	ère (limitée à 60 jours en séjours spécialisés) (2)	75€ / jour
orfait journalier ho	ospitalier (médecine, chirurgie, obstétrique, odontologie et psychiatrie)	Frais réels
Confort hospitalier	(téléphone, internet, télévision, séjour de l'accompagnant, frais de transport des visiteurs)	200€
ransport ambulan	ce	100%
lospitalisation à d	omicile (HAD)	250%
Dentaire		
Soins dentaires		
Consultations et sc	oins dentaires (dentistes et chirurgiens-dentistes) ; parodontologie ; inlay, onlay	250%
ioins et prothèses	100% Santé	Frais réels **
Prothèses		
Autres prothèses (p	orothèses à tarifs limités et prothèses à tarifs libres)	250%
bonus fidélité à p	artir de la 3 ^{ème} année	100€
Limite annuelle p	orothèses dentaires remboursées (6) - la 1 ère année	800€
- la 2 ^{ème} année		800€
- à partir de la 3 ^è	me année	2 100€
restations non rer	nboursées par le régime obligatoire (prothèses, implantologie, orthodontie et parodontologie)	200€
Optique		
equipements 10		Frais réels **
quipements a	tarif libre (Classe B)	
Un	Les remboursements en optique sont limités à un équipement tous les 2 ans $^{[3]}$ équipement comprend les verres et la monture ; le remboursement de la monture ne peut excéder 100 € .	
Monture avec 2 ve	erres simples (pour les 2 premières années d'adhésion)	200€
Monture avec 2 ve	erres simples (à partir de la 3 ^{ème} année)	275€
Monture avec 1 ve	erre simple et 1 verre complexe / très complexe (pour les 2 premières années d'adhésion)	250€
Monture avec 1 ve	erre simple et 1 verre complexe / très complexe (à partir de la 3 ^{ème} année)	350€
Monture avec 2 ve	erres complexes ou très complexes (pour les 2 premières années d'adhésion)	325€
Monture avec 2 ve	erres complexes ou très complexes (à partir de la 3 ^{ème} année)	450€
Équipement panac	ché***	
Lentilles prescrites	remboursées (5) ou non remboursées par le régime obligatoire	200€
Opération de la m	yopie, de l'hypermétropie et de la presbytie par laser (chirurgie réfractive)	200€ / Oeil
Soins courant	S	
Honoraires méd		
Médecins ayant a	dhéré au Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée (DPTAM)	250%
	pas adhéré au Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée (DPTAM)	200%
magerie médic		
magerie/échogra	phies/dopplers pratiqués par un médecin ayant adhéré au Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	250%
DPTAM) magerie/échogra	phies/dopplers pratiqués par un médecin n'ayant pas adhéré au Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	200%
DPTAM) Honoraires parame	édicaux	150%
Analyses et exame		150%
Médicaments		, 0
	réopathie remboursées par le régime obligatoire	100%
Pharmacie et hom		.0070
Matériel médic		250%
Aatériel médic Orthopédie, appa	al reillage, prothèses autres que dentaires et auditives	250%
Matériel médic Orthopédie, appa Aides auditiv	al reillage, prothèses autres que dentaires et auditives es	
Matériel médico Orthopédie, appa Aides auditive Equipements 100%	al reillage, prothèses autres que dentaires et auditives es Santé*	Frais réels **
Matériel médico Orthopédie, appa Aides auditive quipements 100%	al reillage, prothèses autres que dentaires et auditives es Santé* classe Il adulte (7)	Frais réels ** 950€
Matériel médico orthopédie, appa Aides auditive quipements 100% uides auditives de	al reillage, prothèses autres que dentaires et auditives es Santé*	Frais réels **
Matériel médico Drithopédie, appa Aides auditive quipements 100% Aides auditives de téparations et pile	al reillage, prothèses autres que dentaires et auditives es santé* classe II adutte (7) es pour appareil auditif	Frais réels ** 950€
Adériel médic. Orthopédie, appa Aides auditive quipements 100% Aides auditives de éparations et pile Prévention et Médecines naturel	al reillage, prothèses autres que dentaires et auditives es santé* classe II adulte (7) ss pour appareil auditif Bien-être lles non remboursées par le régime obligatoire (ostéopathe, psychologue, chiropracteur, pédicure-	Frais réels ** 950€ 100%
Matériel médico Orthopédie, appa Aides auditive iquipements 100% Aides auditives de Réparations et pile Prévention et Médecines naturel podologue, acupu	es santé* classe II adulte (?) ss pour appareil auditif Bien-être lles non remboursées par le régime obligatoire (ostéopathe, psychologue, chiropracteur, pédicurencteur, homéopathe, diététicien, nutritionniste, sophrologue, naturopathe, étiopathe)	Frais réels ** 950€ 100%
Adtériel médic. Atthropédie, appa Aides auditive quipements 100% aides auditives de éparations et pile Prévention et édécines naturel odologue, acupu révention (pharm	al reillage, prothèses autres que dentaires et auditives es santé* classe II adulte (7) ss pour appareil auditif Bien-être lles non remboursées par le régime obligatoire (ostéopathe, psychologue, chiropracteur, pédicure-	Frais réels ** 950€ 100% 200€ 200€
Adtériel médic. Atthropédie, appa Aides auditive quipements 100% aides auditives de éparations et pile Prévention et édécines naturel odologue, acupu révention (pharm	es santé* classe II adulte (?) ss pour appareil auditif Bien-être lles non remboursées par le régime obligatoire (ostéopathe, psychologue, chiropracteur, pédicurencteur, homéopathe, diététicien, nutritionniste, sophrologue, naturopathe, étiopathe)	Frais réels ** 950€ 100%
Adériel médica Orthopédie, appa Aides auditive quipements 100% Aides auditives de réparations et pile révention et Aédecines nature indépendent de l'arches révention (pharmateure thermale	es santé* classe II adulte (?) ss pour appareil auditif Bien-être lles non remboursées par le régime obligatoire (ostéopathe, psychologue, chiropracteur, pédicurencteur, homéopathe, diététicien, nutritionniste, sophrologue, naturopathe, étiopathe)	Frais réels ** 950€ 100% 200€ 200€
Adériel médic. Orthopédie, appa Aides auditive, quipements 100% Aides auditives de réparations et pile Prévention et Aédecines nature urévention (pharm cure thermale Services +	es santé* classe II adulte (?) ss pour appareil auditif Bien-être lles non remboursées par le régime obligatoire (ostéopathe, psychologue, chiropracteur, pédicurencteur, homéopathe, diététicien, nutritionniste, sophrologue, naturopathe, étiopathe)	Frais réels ** 950€ 100% 200€ 200€
Adériel médic. Orthopédie, appa Aides auditive, iquipements 100% Aides auditives de déparations et pile Prévention et Aédecines naturelui révention (pharm Cure thermale Services + oins inopinés à l'é	es Santé* classe II adulte (7) sis pour appareil auditif Bien-être lles non remboursées par le régime obligatoire (ostéopathe, psychologue, chiropracteur, pédicurencteur, homéopathe, diététicien, nutritionniste, sophrologue, naturopathe, étiopathe) acie non remboursée, vaccins non remboursés, pillule contraceptive, sevrage tabagique)	Frais réels ** 950€ 100% 200€ 200€ 100% + 200€
Adériel médic. Orthopédie, appa Aides auditive, iquipements 100% Aides auditives de Réparations et pile Réparations et pile Rédecines naturel sociologue, acupuir révention (pharm Cure thermale Services + soins inopinés à l'é Garanties assistance	es Santé* classe II adulte (7) sis pour appareil auditif Bien-être lles non remboursées par le régime obligatoire (ostéopathe, psychologue, chiropracteur, pédicurencteur, homéopathe, diététicien, nutritionniste, sophrologue, naturopathe, étiopathe) acie non remboursée, vaccins non remboursés, pillule contraceptive, sevrage tabagique)	Frais réels ** 950€ 100% 200€ 200€ 100% + 200€
Matériel médic. Orthopédie, appa Aides auditiv. Équipements 100% Aides auditives de Réparations et pile Prévention et Médecines naturel Prévention (pharm Cure thermale Services + Soins inopinés à l'é Garanties assistance Exonération et/ou	es Santé* classe II adulte (7) sis pour appareil auditif Bien-être lles non remboursées par le régime obligatoire (ostéopathe, psychologue, chiropracteur, pédicurencteur, homéopathe, diététicien, nutritionniste, sophrologue, naturopathe, étiopathe) acie non remboursée, vaccins non remboursés, pillule contraceptive, sevrage tabagique) étranger (voir conditions générales, article relatif à la territorialité) ce	Frais réels **

Renforcez vos niveaux de garanties*

En hospitalisation

+ 50% sur les honoraires des médecins ayant adhéré au Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée (DPTAM).

En optique I En dentaire

- + 75€ pour des verres complexes et très complexes.
- + 100% sur les prothèses dentaires remboursées par le régime obligatoire.

Appareillage | Aide à la santé

- + 150% pour orthopédie, appareillage, prothèse (hors prothèses dentaires et auditives).
- + 50% sur la prévention : pharmacie non remboursée, vaccins non remboursés, sevrage tabagique, traitement des troubles de l'andropause, dépistage du cancer colorectal, du cancer du col de l'utérus, de l'ostéoporose.
- *Hors formule L100

La réforme 100% Santé en bref!

Des soins de qualité pour tous! La réforme 100% santé vise à faciliter l'accès aux équipements auditifs, optiques et dentaires. Cette réforme offre aux assurés un panier de soins 100% remboursé dans les trois postes mentionnés ci-dessus. Ces paniers vous offrent un large choix d'équipements performants, tels que :

En optique Un accès à des verres amincis, antireflets et anti-UV, pour l'ensemble

des corrections. En dentaire

Des couronnes céramo-métalliques sur les dents visibles.

En audiologie

Des audioprothèses de tous types avec 12 canaux de réglage.

* Équipements 100% Santé : tels que définis réglementaire-

ment.

Les garanties sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale, en forfait en euros ou une combinaison des deux (sauf mention contraire elles intègrent les remboursements du régime obligatoire d'assurance maladie; les forfaits exprimés en euros viennent en complément des remboursements des régimes obligatoires, et s'entendent par assuré et par année d'assurance et ne sont pas reportables d'une année sur l'autrel.

année d'assurance et ne sont pas reportables d'une année sur l'autre).

** Dans la limite des prix limites de vente fixés par la réglementation

*** Dans le cas d'un panachage entre équipement 100% santé et équipement à tarifs libres. Les équipements 100% santé et équipement à tarifs libres. Les équipements 100% santé sont remboursés à hauteur des frais réels dans la limite des parix définis par la règlementation. Le remboursement des équipements à tarifs libres est diminué de celui accordé pour les équipements 100% santé. Si la monture est à tarifs libres, son remboursement ne peut excéder 100€.

(1) Le premier mois d'assurance, le taux de remboursement est limité à 100% sauf en cas d'accident, dans ce cas le taux entier est appliqué. Cela s'applique à la souscription du contrat et lors de l'ajout d'un bénéficiaire à l'exception des nouveaux-nés.

du contrat et lors de l'ajout d'un bénéficiaire à l'exception des nouveaux-nés.

(2) Par année civile et par assuré.

(3) Sauf pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue, ils sont alors limités à une paire par an.

(4) Le forfait lunettes inclut le remboursement de la monture et des verres. Le remboursement de la monture ne peut pas excéder 100€ même si le forfait dépasse ce montant.

(5) Les lentilles prescrites sont prises en charge même si non remboursées par l'Assurance maladie obligatoire. Le ticket modérateur des lentilles remboursé par la Sécurité sociale est pris en charge même si le forfait annuel est épuisé.

(6) Seul le ticket modérateur est pris en charge au-delà de cette limite.

- cette limite.
 (7) La prise en charge des prothèses auditives est limitée à
- (8) Réservés aux assurés non bénéficiaires de la "loi Madelin"





Exemples de remboursement¹ Formule \$250

Les remboursements complémentaires suivent pour l'ensemble des options de garantie le parcours d'un contrat « responsable ».

Contrat d'assurance santé responsable ²	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la sécurité sociale (BR) ³	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
Hospitalisation					
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20 € (15 € en service psychiatrique)	0€	0€	20 € (15 €)	0€
Chambre particulière (sur demande du patient) - hors hospitalisation ambulatoire	Non connu	Non remboursé	Non remboursé	60 €	Selon la dépense engagée
Séjour avec actes lourds L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les fro	ais de séjour, alors que leu	ırs honoraires sont facturé	és séparément dans le	secteur privé	
Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secte	ur privé				
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	BR - 24 €	24 €	0€
Frais de séjour en secteur privé	835,60 €	835,60 €	811,60 €	24 €	0€
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO	Dépassements maîtrisés	BR	100% BR	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	434 €	271,70 €	271,70 €	171,30 €	0 €
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO)	Honoraires libres	BR	100% BR	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	473 €	271,70€	271,70€	214,30 €	0€
Séjour sans actes lourds L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les fro	nis de séjour, alors que leu	ors honoraires sont facturé	és séparément dans le	secteur privé	
Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patie	nt de plus de 17 ans, en t	nôpital public			
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	80% BR	20% BR	0€
Frais de séjour en secteur public	3 541 €	3 541 €	2 832,80 €	708,20 €	0 €
Soins courants					
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR	70% BR - 2€	30% BR	2 € de participatior forfaitaire
Ex : consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	30 €	30 €	19 €	9€	2 € de participation forfaitaire
Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	35 €	35 €	24,50 €	10,50 €	0€
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	37 €	37 €	23,90 €	11,10€	2 € de participation forfaitaire
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO	Dépassements maîtrisés	BR	70% BR - 2 €	30% BR + dépassement si prévu au contrat	2 € de participation forfaitaire + dépassement selon contrat
Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	50 €	35€	24,50 €	25,50 €	0€
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	54 €	37 €	23,90 €	25 €	2€
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO)	Honoraires libres	BR	70% BR - 2€	30% BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonnés à 100% BR)	1€ de participation forfaitaire + dépassement selon contrat
Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	62 €	23€	16,10 €	29,90 €	16€
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	67 €	23€	14,10 €	29,90 €	22€
Matériel médical	Tarif moyen facturé	BR	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Ex : achat d'une paire de béquilles	26,18€	24,40 €	14,64€	12,07 €	0€



Exemples de remboursement¹ Formule \$250

Les remboursements complémentaires suivent pour l'ensemble des options de garantie le parcours d'un contrat « responsable ».

Contrat d'assurance santé responsable ²	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la sécurité sociale (BR) ³	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
Dentaire					
Soins et prothèses 100% santé	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR	60% BR	40% BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0 €
Ex : pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires	500 €	120 €	72€	428 €	0 €
Soins (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR	60% BR	40% BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	Selon contrat
Ex:détartrage	43,38 €	43,38 €	26,03 €	17,35 €	0 €
Prothèses (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Ex : couronne céramo-métallique sur molaires	557 €	120 €	72€	228 €	261,99 €
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR	100% BR	contrat	Selon contrat
Ex : traitement par semestre (6 max)	707 €	193,50 €	193,50 €	521 €	0€
Optique					
Équipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	60% BR	40% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁵	0 €
Ex : verres simples et monture (plus de 16 ans)	42,50 € (par verre) + 30 € (monture)	12,75 € par verre + 9 € (monture)	7,65 € par verre + 5,40 € (monture)	34,85 € par verre + 24,60 € (monture)	0 €
Ex : verres progressifs et monture (plus de 16 ans)	90 € (par verre) + 30 € (monture	27 € par verre + 9 € (monture)	16,20 € par verre + 5,40 € (monture)	73,80 € par verre + 24,60 € (monture)	0 €
Équipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
Ex : verres simples et monture (plus de 16 ans)	110 € (par verre) + 146 € (monture)	0,05 € (par verre) + 0,05 € (monture)	0,03 € (par verre) + 0,03 € (monture)	200 €	171,99 €
Ex: verres progressifs et monture (plus de 16 ans)	243 € (par verre) + 146 € (monture)	0,05 € (par verre) + 0,05 € (monture)	0,03 € (par verre) + 0,03 € (monture)	325 €	314,99 €
Lentilles	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
Forfait annuel	Non connu	Non remboursé	Non remboursé	130 €	0 €
Chirurgie réfractive	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
Ex : opération corrective de la myopie - par oeil	Non connu	Non remboursé	Non remboursé	400 €	1 480 €
Aides auditives					
Équipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	60% BR	40% BR + dépassement dans la limite des PLV⁵	0 €
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950 €	400 €	240 €	710€	0 €
Équipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 582 €	400 €	240 €	950 €	325 €

- 1 : Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

 2 : Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.

 3 : La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

 4 : PMSS Plafond Mensuel de la Sécurité sociale (en 2025, le PMSS est fixé à 3 925 €).

 5 : PLV : Prix limite de vente.

OPTAM: Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - OPTAM-ACO: Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Anesthésie-Chirurgie-Obstétrique - BR: Base de Remboursement - FR: Frais Réels -SS: Sécurité Sociale - €: euros - PLV: Prix limite de vente - PMSS: Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (https://unocam. fr/ressources/documents-a-telecharger/)

